

# Musée pédagogique : nouveaux ouvrages reçus du 30 juillet au 31 décembre 1893

Objekttyp: **ReferenceList**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise  
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **23 (1894)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

a) Le terme accordé par les art. 7 et 24 du projet pour le paiement des cotisations est le 31 juillet et non le 30 juin.

b) L'article 19, 1<sup>er</sup> alinéa, a été modifié comme suit :

« L'administration de la Caisse est confiée à un Comité de 9 membres dont 7 élus par l'Assemblée générale représentant les districts et 2 par l'Etat » au lieu de 7 membres comme il a été imprimé.

c) La première phrase de l'art. 27 doit être modifiée comme suit :

« Les sociétaires de la Caisse de retraite *encore en fonctions au moment de la mise en vigueur de la présente loi*, ont la faculté de conserver les droits stipulés dans la loi de 1881, ou d'adhérer, dans le délai de 6 mois, à la nouvelle Caisse de prévoyance, etc.

*N.-B.* — Les mots soulignés ont été omis par erreur. En outre, le bureau de l'assemblée des délégués s'est vu obligé, malgré des avis contraires, de conserver le titre de *Caisse de prévoyance* au lieu de *Caisse de retraite*, pour éviter toute confusion entre l'ancienne et la nouvelle Caisse et parce que cette dernière appellation aurait nécessité une modification dans la réduction des articles N<sup>o</sup> 26, 27, 28, etc. Le cas, au reste, a été soumis à la Direction de l'Instruction publique.

## AVIS

La Direction de l'Ecole normale d'Hauterive porte à la connaissance des participants au dernier cours normal, qu'un livre de chant, chœur d'hommes, a été oublié par un instituteur dans cet établissement.

### Cours normal de dessin et de chant

Messieurs les participants au cours normal sont avisés que le terme, d'abord fixé au 15 novembre, pour la livraison de la rédaction des cours, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1894. L'envoi peut être fait séparément pour chaque partie des cours, et il est recommandé à MM. les participants d'envoyer vers le 15 novembre les travaux qu'ils auront fini de rédiger.

*Le président* : J.-M. SOUSSENS.

## MUSÉE PÉDAGOGIQUE

(Nouveaux ouvrages reçus du 30 juillet au 31 décembre 1893.)

### A. Collections

*Département militaire fédéral. Berne.* LE BUREAU TOPOGRAPHIQUE FÉDÉRAL. Manuel sur l'étude du terrain, la lecture des cartes et les reconnaissances.

*R. Brulhardt, édit., Genève.* E. GOOGG. Cours élémentaire de langue anglaise, 1889.

*E. Leemann, édit., Zurich.* Dr O. ROTH. Die Bekämpfung der Infectionskrankheiten vom heutigen Standpunkte der Wissenschaft. Referat an der Jahresversammlung der Schweizer Gemeinnützigen.

*F. Alcan, édit., Paris.* ER. BELZUNG. Cours élémentaire de géologie. — CH. NORMAND. Précis d'histoire ancienne de l'Orient et de la Grèce.

EMILE BOUANT. Leçons de chimie (Notation atomique, classes de mathématiques élémentaires et de philosophie.

G. DHOMBRES et G. MONOD. Scènes et biographies historiques des temps anciens et modernes. — HENRI COUPIN. La vie dans les mers avec gravures.

*A. Colin, édit., Paris.* LARIVE et FLEURY. Exercices français d'année préparatoire, Orthographe visuelle, Rédaction, Invention, de 7 à 9 ans.

*Edmond Delivet, Havre,* E. E. DELIVET. L'organisation de l'enseignement populaire technique et supérieur. — F. GARSULT, INSP Histoire de l'enseignement primaire au Havre depuis l'origine de la ville jusqu'à nos jours.

*Imprimerie suisse, Genève.* ALFRED SCHUTZ, INST. Leçons et récits d'histoire suisse avec 100 illustrations et 8 cartes.

*W. Bourkard, imp., Brünn (Moravie).* 1 collection d'échantillons de bois.

*L. Genoud, directeur.* ELIE PÉCAULT et CH. BAUDE. L'art, simples entretiens à l'usage de la jeunesse. FURET, PEINTRE. Diorama de la Blumlisalp et cabane du club alpin de Frauenbain. — Instruction sur les soins à donner aux enfants dans la première année. — CAPELLARO. Dessin. Modelage. Mise au point. Moulage. Sculpture. — A. BUTOV PIRITZ. Die Volksschule und der Handfertigkeitsunterrichts.

*F. Payot, édit., Lausanne.* M. E. WILKINS. Au village, d'après l'anglais, par Charlier.

## B. Archives.

*Ch. Delagrave, Paris.* Projet d'organisation des écoles pratiques d'enseignement secondaire, 7<sup>e</sup> partie, les écoles centrales.

*Erziehungsdirektion, Zurich.* Jahres Bericht der direction des Erziehungsweisens über den Zustand des zürcherischen Unterrichtsnesens im Schuljahr 1892-93.

*Département de l'Instruction publique, Neuchâtel.* Bulletin des conférences générales du corps enseignant neuchâtelois, année 1892.

*Académie de Lausanne.* Etablissement d'enseignement supérieur du canton de Vaud, Académie de Lausanne, notice historique et programme des cours.

*Universität, Bern.* Behörden, Lehrer und Studienrende im Winter-Semester, 1892-93.

*Bureau fédéral de l'Intérieur.* Annuaire statistique de la Suisse, 3<sup>me</sup> année 1893.

